

1991 : année de la réflexion et des premiers travaux

Autor(en): **Jauslin, Jean-Frédéric**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Rapport annuel / Bibliothèque nationale suisse**

Band (Jahr): **78 (1991)**

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-362252>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

RAPPORTS ET ETUDES



Jean-Frédéric Jauslin, Directeur :

1991 : ANNEE DE LA REFLEXION ET DES PREMIERS TRAVAUX

Si l'année 1990 a été marquée par la volonté de reprendre en main la situation de notre institution, 1991 aura effectivement été l'année de la réflexion et de la préparation. Le groupe de projet, mis sur pied en août 1990, a poursuivi ses travaux et a esquissé le profil de la nouvelle Bibliothèque nationale. Un premier rapport, sous la forme d'une note de discussion, a été transmis au Conseil fédéral qui en a pris connaissance le 17 avril 1991. Sur la base des informations reçues, il a souhaité que le Département de l'intérieur rédige un message pour le Parlement jusqu'au 1^{er} novembre 1991. Nous nous sommes attelés à ce travail avec la plus grande énergie afin de faire prendre corps au projet de réorganisation. Ces délais extrêmement courts ont nécessité la mise en place d'une organisation légèrement modifiée. Pour pouvoir déposer ce message dans les temps impartis, il a été nécessaire de nommer un chef de projet qui puisse pleinement se consacrer à cette tâche. M^{me} Ruth Wüst a été chargée de ce travail et s'est acquittée avec brio de cette mission délicate. Malgré le manque d'infrastructure et les nombreux écueils qu'il fallut franchir, le message de réorganisation de la Bibliothèque nationale suisse a été déposé dans les délais. Naturellement, et bien que notre action se soit portée de façon prioritaire sur la réorganisation, nous avons maintenu la gestion normale de la Bibliothèque en assurant les services courants. A nouveau, l'année écoulée a été jalonnée de nombreuses tâches qui sont allées chaque jour en s'accroissant. Nous sommes également fiers d'avoir amélioré de façon ponctuelle certains rouages de notre institution.

Message de réorganisation

Révision de la loi

Datant de 1911, la loi actuelle nécessitait un toilettage en profondeur. Nous avons tout d'abord pensé qu'une révision partielle suffirait. Toutefois, au fur et à mesure des corrections, nous nous sommes rendu compte que la version finale devenait très différente de l'originale. C'est donc une révision totale que nous avons proposée. Les modifications principales touchent aux aspects suivants :

Elargissement du mandat de conservation aux autres supports

Le support papier ne constitue plus aujourd'hui le seul canal par lequel transite l'information. Notre société dispose d'autres moyens qui se généralisent et qui nous entourent toujours plus. Les livres, les journaux, les revues ne sont donc plus les seuls fondements de notre patrimoine. Si l'on veut transmettre notre savoir et nos connaissances à la postérité, il nous faut élargir nos collections aux supports actuels et futurs. La Bibliothèque nationale devra donc englober cette question dans ses nouvelles préoccupations. Bien sûr, elle ne le fera pas seule car il serait présomptueux de ne pas profiter des expériences déjà acquises dans ce domaine par d'autres institutions auxquelles on pourrait déléguer certaines tâches. Il faut néanmoins qu'une instance unique puisse garantir que ces travaux de conservation s'effectuent bel et bien, et la Bibliothèque nationale paraît toute désignée pour cette responsabilité.

Politique de coordination

On l'imagine aisément, la nouvelle Bibliothèque nationale ne sera pas centralisatrice. Elle travaillera en étroite collaboration avec d'autres institutions et il lui incombera de mener une véritable politique de coordination. Son rôle devra consister à aider et à soutenir les projets importants élaborés par les institutions de notre pays. Il lui faudra garantir que ces actions s'effectuent en parfaite harmonie, et ce sans dispersion des moyens mis à disposition.

Introduction du dépôt légal

Contrairement à la plupart des pays occidentaux, la Suisse ne dispose pas de dépôt légal sur le plan national. Pour combler cette lacune, et surtout pour assurer une mise en valeur exhaustive du patrimoine documentaire et éviter des travaux inutiles, le groupe de projet a proposé son introduction dans la nouvelle loi. Les milieux professionnels concernés furent consultés sur cette question le 14 août. Les éditeurs, les libraires et les distributeurs, pour ne citer qu'eux, se sont montrés très positifs à l'égard de ce projet. Ils admettent parfaitement devoir contribuer eux aussi à la conservation des biens qu'ils produisent. Il semble toutefois que les bases constitutionnelles sont insuffisantes pour maintenir cette proposition. Le Conseil fédéral et le Parlement devraient certainement revenir sur ce point dans les mois prochains.

Automatisation

Pour assurer une gestion optimale de ses fonctions, la Bibliothèque nationale doit être équipée d'outils informatiques. Les quelque 2,8 millions de documents que nous possédons doivent être répertoriés sur des supports plus accessibles au public. A cela s'ajoute que le Catalogue collectif suisse doit également pouvoir poursuivre sa mission à l'aide d'instruments appropriés. La question délicate du choix du système a été étudiée attentivement. Pour des acquisitions de cette importance, la Confédération est tenue de procéder par appel d'offre officiel. Nous avons donc conçu un cahier des charges qui sera distribué aux fournisseurs à même de proposer un système. Cette procédure se déroulera selon les règles strictes du GATT. Elle démarrera au début de l'année prochaine et devrait permettre d'identifier au mieux les qualités et les défauts des systèmes qui entreront en ligne de compte. Une attention toute particulière sera portée au respect de certains standards, à la compatibilité avec d'autres systèmes et à l'échange de données aux niveaux national et international. En tout état de cause, nous ne pourrions nous permettre, en ces temps difficiles, de nous lancer dans une aventure technique ou financière qui risquerait d'être désavouée à l'avenir.

Recatalogage

La reprise des données de la Bibliothèque nationale constituera l'un des problèmes cruciaux auxquels l'institution sera confrontée. Aujourd'hui, les uniques références à nos documents se

trouvent sur des fiches bibliographiques disponibles à la salle des catalogues. Nous devons pouvoir disposer très rapidement de nos données sur support informatique, tant pour améliorer notre gestion interne que pour faciliter les accès à nos usagers. Il est toutefois évident que nous ne pourrions pas saisir ces informations (environ cinq millions de fiches) par nos propres moyens. Le coût de l'opération et le temps que cela nécessiterait seraient beaucoup trop importants. Nous avons étudié les possibilités de coopération avec des entreprises spécialisées dans ce secteur. Il est réjouissant de voir qu'il est possible d'arriver dans un délai relativement court (environ quatre ans) à convertir nos catalogues. Une occasion s'est présentée sous la forme d'une éventuelle collaboration avec la Bibliothèque centrale de Zurich qui se trouve confrontée au même problème. Une grande partie de nos collections respectives se recouvrent. Nous essayerons donc d'organiser une action commune qui permettra à chacun de gagner du temps et de l'argent.

Centre de planification et de développement

La Suisse connaît aujourd'hui une grande lacune en matière de bibliothéconomie. Si une bibliothèque souhaite obtenir des recommandations ou des renseignements pour sa gestion, elle ne dispose que de très peu de moyens pour se faire aider. Seuls quelques fournisseurs commerciaux lui prodigueront des conseils... empreints le plus souvent d'un intérêt essentiellement pécuniaire. Les sociétés de conseils en la matière sont également très rares, pour ne pas dire inexistantes. Enfin, aucun institut ne suit officiellement l'évolution des techniques dans ce domaine. Chacun fait l'effort de compulser la presse spécialisée, le plus souvent de manière totalement aléatoire, en espérant ne pas manquer l'essentiel. La Bibliothèque nationale apparaît comme le lieu prédestiné pour accueillir un véritable centre spécialisé en bibliothéconomie. Ce centre fait partie de nos projets de réorganisation car nous pensons qu'après avoir entrepris une refonte de notre Bibliothèque, nous aurons à coeur d'élargir les connaissances acquises et de les transmettre aux institutions qui souhaiteront en bénéficier.

Mise en place d'un centre d'information sur les Helvetica

Dans le nouveau profil que nous avons dessiné de la Bibliothèque nationale, nous avons mis l'accent sur les services qu'elle doit fournir à ses usagers institutionnels ou individuels. Le Catalogue collectif suisse, créé en 1927, est un précurseur en la matière puisqu'il avait pour but de permettre le prêt interbibliothèques. De nos jours, les besoins évoluent rapidement. Les usagers sont influencés par l'évolution technologique dont ils disposent. On peut facilement imaginer qu'un lecteur trouvera demain parfaitement normal d'effectuer ses recherches bibliographiques et ses commandes de documents depuis son propre bureau. Néanmoins, il aura besoin d'une aide correspondant à sa manière de travailler et aux outils dont il disposera. Aujourd'hui déjà, nous remarquons par exemple que plusieurs lecteurs font appel aux services du Catalogue collectif pour obtenir les références qu'ils n'ont pas pu trouver eux-mêmes. Il n'est d'ailleurs pas rare que nos collaborateurs spécialisés dans ce type de recherches trouvent les documents souhaités dans les bases de données que les lecteurs avaient déjà inspectées sans succès. Ceci n'est qu'un exemple simple de l'évolution que nous souhaitons donner au nouveau Centre d'information des *Helvetica*.

Restauration - conservation

Les collections de la Bibliothèque nationale sont en grand danger. Le mandat de conservation auquel elle est astreinte précise qu'elle doit conserver les *Helvetica* depuis la dernière constitution de 1848. Cette date correspond presque exactement à l'introduction d'une nouvelle technique de production de papier à base de pâte de bois. Or il s'avère que ce type de papier est fortement acide et se dégrade lentement mais inexorablement. Force est de constater que nos collections requièrent des actions spécifiques pour leur sauvegarde. Un projet a été entrepris en étroite collaboration avec les Archives fédérales et la Fabrique fédérale de poudre Wimmis du Département militaire. Son but est d'installer le plus rapidement possible un système de

désacidification en masse dans notre pays. Vu les coûts d'une telle installation, seule une approche commune nous laisse entrevoir l'espoir de traiter les collections de nos centres de conservation en Suisse. Malheureusement, les techniques connues aujourd'hui laissent encore à désirer sur les plans de la sécurité, de l'environnement et de la qualité des résultats. Nous allons poursuivre ce projet en étroite collaboration avec nos collègues américains de la Bibliothèque du Congrès qui sont également à la recherche de solutions.

Infrastructure et moyens

Naturellement, la réorganisation complète de la Bibliothèque nationale demandera des investissements importants. Le message soumis au Conseil fédéral prévoit une augmentation de 39 postes ainsi qu'un crédit d'une vingtaine de millions de francs sur une période de quatre ans. Ces moyens sont absolument indispensables pour poursuivre notre action. Nous espérons que l'année 1992 nous permettra d'obtenir des garanties quant à la mise à disposition de ces ressources.

Gestion courante et projets spécifiques

Réorganisation des services

L'organisation de la Bibliothèque est en pleine transformation. Son intégration au sein de l'Office de la culture en 1989 a déjà impliqué quelques transferts de collaborateurs. L'organigramme a été revu plusieurs fois en 1991 et subira encore des transformations jusqu'à la fin de la réorganisation. Il est clair que nous devons nous adapter aux tâches actuelles en mettant la priorité sur le projet principal qui nous occupe. Le 1^{er} octobre, une nouvelle structure a été officialisée. Elle distingue trois secteurs principaux :

La réorganisation, conduite par M^{me} Ruth Wüst, concerne toutes les tâches liées à l'évolution de la Bibliothèque nationale.

L'exploitation proprement dite, dirigée par le vice-directeur de la Bibliothèque nationale, M. Rätus Luck, concerne tous les secteurs opérationnels : les acquisitions - dont les différents services ont été regroupés -, les catalogages alphabétique et matières et la rédaction de la bibliographie nationale - qui ont été réunis sous la même autorité -, la conservation et le prêt des *Helvetica* ainsi que le Catalogue collectif suisse.

Les Archives littéraires, inaugurées officiellement le 11 janvier, se sont mises très rapidement à l'oeuvre et connaissent un succès réjouissant sous la direction de M. Thomas Feitknecht.

Réseau de CD-ROM

Durant l'année écoulée, nous avons fait oeuvre de pionnier en matière d'automatisation par le biais d'un projet restreint qui a cependant un potentiel très intéressant. Pour améliorer l'accès à l'information, notamment aux nombreuses bibliographies aujourd'hui disponibles, nous avons installé un réseau de CD-ROM. Il s'agit d'une unité de lecture multiple de CD qui est connectée à un réseau local. Toutes les stations de travail, rattachées au réseau local, peuvent accéder simultanément aux 14 disques chargés en permanence. Le gain est évident puisqu'il n'est plus nécessaire de changer les disques sur un poste de travail unique. De plus, chacun dispose depuis son bureau de toute l'information contenue dans les différents disques. Le problème principal consistait à permettre le chargement simultané des logiciels d'accès des différents disques. L'entreprise Holthaus et Heinisch à Göttingen s'est révélée la seule capable de résoudre élégamment ce problème et de nous offrir des prestations de premier ordre. Après une première phase expérimentale, nous pourrions élargir ce réseau en ajoutant des unités multiples (pour disposer de plusieurs fois 14 disques CD-ROM) et de connecter les stations de travail des

collaborateurs et des usagers de la Bibliothèque nationale. Il est envisagé d'offrir également un accès externe par ligne PTT dans le courant de l'année prochaine.

Coordination nationale

Pour assurer une coordination optimale, la Bibliothèque nationale a poursuivi ses activités au sein du groupe informel de réflexion sur l'avenir des bibliothèques en Suisse. Une liste de dix principes ont été mis au point. Un plan d'action pour effectuer les premiers pas vers l'instauration d'une véritable « Bibliothèque suisse » a été élaboré et soumis à consultation. On doit malheureusement regretter qu'il n'ait pas rencontré l'enthousiasme attendu auprès des milieux concernés. Plusieurs bibliothèques y ont vu un risque de perte d'investissements alors que les directeurs des institutions qui l'ont élaboré visaient au contraire une approche commune à long terme (10-15 ans). Ils proposaient dès aujourd'hui des actions concrètes qui devaient permettre à chacun d'évoluer de manière harmonieuse vers une solution homogène tout en préservant ses acquis. L'avenir nous dira quel sort on réservera à ces actions.

Le répertoire des périodiques

Depuis 1990, la Bibliothèque nationale assure la gestion du projet *Répertoire des périodiques*. L'année écoulée a été marquée par plusieurs événements. Tout d'abord, la septième édition du *Répertoire des périodiques étrangers* a paru sur papier. Il s'agit d'un répertoire volumineux qui a nécessité une publication sur trois volumes. Ce document a été salué par tous les secteurs intéressés et nous profitons de l'occasion pour remercier toutes les instances qui ont été impliquées dans ce projet. Dans la foulée, nous avons décidé de rédiger le *Répertoire des périodiques suisses* selon un schéma identique. Les collections des périodiques suisses de la Bibliothèque nationale vont être saisies sur le même système et permettront de sortir le répertoire quinquennal (1986-1990) dès l'année prochaine. Enfin, l'organisation du projet se met en place puisque nous disposons d'une équipe, certes encore trop restreinte, mais entièrement affectée à cette tâche. A ce sujet, nous ne manquerons pas d'évoquer le départ à une retraite bien méritée de M. Robert Wälchli qui s'est dévoué corps et âme à ce projet et qui a cessé ses activités le 1^{er} octobre 1991.

Conservation de l'audiovisuel

La direction de la Bibliothèque nationale s'est vue chargée par l'Office fédéral de la culture d'un mandat visant à préparer une réponse à un postulat des Chambres fédérales. Celui-ci demande de présenter diverses solutions permettant de mieux gérer le patrimoine audiovisuel, et ce dans le cadre d'institutions existantes ou à créer. Un groupe de travail, présidé par le directeur de la Bibliothèque nationale et formé du directeur des Archives fédérales, du directeur de la Phonothèque nationale suisse, du directeur adjoint de la Cinémathèque suisse et du coordinateur des services Documentation et Archives de la SSR, a travaillé durant l'année 1991 et a rédigé un rapport qui sera prochainement soumis au Chef du Département de l'intérieur. Les principaux éléments contenus dans ce rapport se concentrent sur :

- l'examen de l'état actuel de la conservation du patrimoine audiovisuel en Suisse ;
- le recensement des institutions capables d'assurer une gestion optimale des documents audiovisuels ;
- l'état de la production et des fonds existants retenus pour cette étude ;
- la présentation d'une solution.

Les expositions

Afin de mieux faire connaître notre institution, nous avons décidé de nous ouvrir à un large public. Les expositions réalisées dans les corridors de notre rez-de-chaussée ont permis d'attirer l'attention de nombreux visiteurs. Plusieurs centaines de personnes ont ainsi pu admirer tout

d'abord l'exposition d'inauguration des Archives littéraires qui présentait succinctement les fonds d'auteurs déposés dans nos magasins. Une note romande et francophone a été apportée lors de l'exposition consacrée à M. Jacques Mercanton qui nous a fait le très grand plaisir de participer à l'inauguration. Cette année de festivités en Suisse a été marquée à la Bibliothèque nationale par une exposition intitulée « Images d'Helvetia » qui a connu un franc succès. Dans un cadre plus tristement actuel, nous avons exposé les documents que la Bibliothèque nationale possède de Jean Tinguely. Enfin, nous avons eu le très grand privilège de bénéficier de la présence de M. Jean-Rodolphe de Salis lors de l'ouverture de l'exposition que nous organisée à l'occasion de son nonantième anniversaire. Un très nombreux public a admiré l'oeuvre et le travail de cet personnalité helvétique au travers des documents que nous avons présentés. Notre activité dans ce secteur ne s'est pas restreinte à nos locaux puisque les jeunes Archives littéraires ont tenu un stand au Salon international du livre et de la presse à Genève. Le succès remporté nous incite à poursuivre dans cette voie et à répondre présent une nouvelle fois l'année prochaine.

Le bâtiment

Malgré les nombreuses lacunes que nous pouvons déplorer au niveau du bâtiment actuel, nous n'avons pas pu, durant l'année écoulée, entreprendre tous les travaux que nous souhaitions. Les restrictions budgétaires et le manque de temps des collaborateurs nous ont contraint à effectuer le strict minimum. Une amélioration marquante toutefois : la réfection complète de la salle de séance du rez-de-chaussée. Nous disposons maintenant d'un lieu qui nous permet d'accueillir facilement une vingtaine de personne et de réaliser des présentations au moyen de la technique moderne. Les autres actions absolument nécessaires telles que la mise en place d'une cafétéria plus agréable, l'élaboration d'un concept de sécurité pour les expositions, le *design* des salles de lecture et de catalogue et bien d'autres adaptations ont malheureusement dû être remises à une date ultérieure. Nous avons toutefois démarré les premières réflexions d'une révision complète des fonctions du bâtiment en ayant pour priorité maxima la préparation de nouvelles zones de magasins qui nous seront très bientôt indispensables.

Conclusion

Comme on le voit, l'année 1991 a été marquée par une intense activité. De nombreux échanges d'idées ont permis de cristalliser une vision beaucoup plus claire du futur de la Bibliothèque nationale. Toutefois, long est le chemin du rêve à la réalité. Les multiples pièces de la reconstruction se mettent en place. Malgré notre ardeur à faire avancer rapidement ce projet, nous devons constater que de nombreuses embûches freinent considérablement notre travail. Elles sont de toute nature - financière, personnelle, administrative - et liées à une mauvaise circulation de l'information ou à une manifeste mauvaise volonté de certains esprits chagrins. Mais l'important demeure la cohésion de toute l'équipe de la Bibliothèque nationale. A ce propos, nous aimerions saluer les gros efforts réalisés jusqu'ici et remercier chacun de son engagement durant l'année dernière. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur la motivation de tous pour la poursuite des travaux.

Depuis 1895, la Confédération administre la Bibliothèque nationale suisse (BN) à Berne. Cette institution, qui occupait autrefois une position prééminente parmi les bibliothèques suisses, n'est aujourd'hui plus en mesure de remplir les tâches qui lui incombent dans notre société où l'information joue un rôle déterminant. Il est absolument indispensable à la fois d'adapter son équipement technique (informatique) et de redéfinir sa mission. Différentes commissions d'experts, qui, depuis 1987, se sont penchées sur la question, sont parvenues à la conviction que la Bibliothèque nationale a accumulé un retard qu'il faut combler d'urgence.

Parmi les mesures envisagées, la principale consiste à transformer l'institution traditionnelle qu'est la bibliothèque en un centre de prestation de services répondant aux impératifs modernes en matière de mise à disposition de l'information. Ces services porteront sur les médias traditionnels (les livres) aussi bien que sur les nouveaux supports d'information. La bibliothèque assumera en outre une importante fonction de coordination dans les domaines où elle n'exerce pas directement ses activités et dans l'ensemble du monde des bibliothèques suisses. Elle assurera enfin la coopération avec d'autres institutions à l'étranger, en particulier en Europe.

La loi fédérale de 1911 sur la Bibliothèque nationale suisse, trop rigide, ne peut servir de base aux mesures de réorganisation envisagées. C'est pourquoi nous proposons de procéder à une révision totale qui tienne compte des réalités et des exigences nouvelles.

La Bibliothèque nationale, telle que nous la concevons aujourd'hui, ne pourra fonctionner et ne disposera de suffisamment de locaux que si l'on procède à des travaux de transformation et d'agrandissement. Ces travaux feront l'objet d'un message séparé.

Le 15 mai 1902, le Congrès a adopté la loi sur le régime des bibliothèques. Cette loi a pour objet de réglementer l'acquisition, la conservation et la diffusion des livres. Elle a été promulguée le 20 mai 1902.

La loi sur le régime des bibliothèques a été promulguée le 20 mai 1902. Elle a pour objet de réglementer l'acquisition, la conservation et la diffusion des livres. Elle a été promulguée le 20 mai 1902.

La loi sur le régime des bibliothèques a été promulguée le 20 mai 1902. Elle a pour objet de réglementer l'acquisition, la conservation et la diffusion des livres. Elle a été promulguée le 20 mai 1902.

La loi sur le régime des bibliothèques a été promulguée le 20 mai 1902. Elle a pour objet de réglementer l'acquisition, la conservation et la diffusion des livres. Elle a été promulguée le 20 mai 1902.

Conclusion

La loi sur le régime des bibliothèques a été promulguée le 20 mai 1902. Elle a pour objet de réglementer l'acquisition, la conservation et la diffusion des livres. Elle a été promulguée le 20 mai 1902.